

# ÉTAT DE LA VEILLE ET DE LA PROSPECTIVE 2020

Cette quatrième édition de l'état de la veille pour l'année 2020 propose un panorama d'évolutions du monde du travail, pour actualiser des éléments précédemment évoqués et appréhender les situations de travail et leur impact sur la prévention des risques professionnels. Marquée par la pandémie de Covid-19, l'année a vu l'accentuation de certaines mutations organisationnelles ou certains processus amorcés antérieurement, que cet article propose de mieux cerner.

*STATE OF HORIZON-SCANNING AND FORESIGHT 2020 - This fourth issue of the state of horizon scanning paints a picture of changes in the world of work, in order to update elements previously described and understand work situations and their impact on occupational risk prevention. Marked by the Covid-19 pandemic, the year has seen the intensification of certain organisational transformations and of certain processes started earlier, which this article aims to better apprehend.*

MICHEL  
HÉRY, MARC  
MALENFER  
INRS,  
mission Veille  
et prospective

JENNIFER  
CLERTÉ  
INRS,  
département  
Études, veille  
et assistance  
documentaires

Ce quatrième état de la veille de l'INRS a été rédigé dans la continuité des trois premières synthèses publiées dans la revue *Hygiène & sécurité du travail*. L'objectif de ces synthèses est d'illustrer certains scénarios de prospective<sup>1</sup> réalisés par l'INRS, pour explorer des futurs possibles et anticiper leurs répercussions pour la santé au travail. L'événement marquant de l'année 2020 est la pandémie de Covid-19. Dans le monde du travail, elle a d'abord mis en évidence une inégalité de situations d'exposition au risque de contamination entre les travailleurs que les tâches mettaient en contact potentiel direct avec le virus (soins, chaîne de la logistique, vente au détail, sécurité, métiers de la propreté, etc.) et ceux qui, confinés, pouvaient exercer leur activité à distance grâce à l'utilisation des nouvelles technologies; cette inégalité venant souvent s'ajouter à celle des rémunérations. Elle a également accéléré des mutations amorcées en matière d'organisation du travail, liées quant à elles à l'utilisation de ces nouvelles technologies.

## L'inégalité face au virus : les métiers au temps du corona<sup>2</sup>

Dans une étude publiée en avril 2020, portant sur la première période de confinement, France

Stratégie a proposé une catégorisation des travailleurs face à la crise sanitaire :

- **les vulnérables de toujours** (4,2 millions de travailleurs), souvent précaires et dont l'activité ne peut s'exercer à distance, qui sont traditionnellement confrontés à des conditions de vie et de travail difficiles ;
- **les nouveaux vulnérables** (4,3 millions) qui ne peuvent plus exercer leur activité jugée non indispensable et impliquant un contact avec le public ; intermittents ou indépendants en proportions significatives, ils sont confrontés au futur incertain de leur activité ;
- **« les premières lignes »** (10,4 millions), dont les activités ont été essentielles pour le fonctionnement de la société ; dans la santé, l'éducation, la propreté, l'alimentaire et sa distribution et les professions régaliennes, ils sont en contact direct avec le public pour 75 % d'entre eux ;
- **les télétravailleurs** (3,9 millions) souvent des cadres qui, grâce aux nouvelles technologies, peuvent exercer leur métier à distance, et ont été confrontés à la difficulté de gérer vie professionnelle et vie privée ;
- **les travailleurs en inactivité partielle** (4 millions) qui n'ont généralement pas à craindre une perte d'emploi à court terme du fait de leur statut,



mais qui subissent un éloignement de la sphère professionnelle, ne pouvant exercer l'ensemble de leur activité en télétravail.

Il existe par ailleurs des disparités d'exposition au risque de contamination, en fonction du sexe et de la rémunération. Elles apparaissent clairement sur la représentation graphique suivante pour des catégories d'emploi à vulnérabilité économique faible (Cf. Figure 1).

### La crise sanitaire a accéléré les changements technologiques et les mutations du travail

Les géants du numérique, en particulier les « Gafam » (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) et les « BATX » chinois (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi), apparaissent comme les grands gagnants de la crise sanitaire d'un point de vue économique. « Nous avons vu l'équivalent de deux années de transformation numérique en deux mois », s'est réjoui Satya Nadella, directeur général de Microsoft<sup>3</sup>. La capitalisation d'Amazon a dépassé les 1 000 milliards de dollars. Ces entreprises disposent de capacités d'investissement presque illimitées, qui leur permettent de tirer profit des innovations technologiques en finançant des travaux de recherche (notamment sur l'intelligence artificielle) ou en acquérant des concurrents aux travaux prometteurs. Les technologies proposées par ces entreprises sont promises à un bel avenir. Certaines permettent le travail à distance (messageries électroniques, *cloud*, visioconférences...) et le commerce en ligne (plateformes, référencement, données pour le ciblage marketing...). Elles ont transformé l'activité de millions de travailleurs, contribuant à son intensification et à sa fragmentation.

Leur influence s'exerce sur les travailleurs des plateformes, dont la crise a révélé la précarité du statut de micro-entrepreneurs. Ce dernier tend à se répandre : on a observé durant la crise le recours de la grande distribution à des plateformes de *jobbing*, dédiées aux métiers de la restauration, pour compléter leurs équipes<sup>4</sup>. Dans les entrepôts de la grande distribution et des entreprises de e-commerce, les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent également un rôle de plus en plus important. Les préparateurs de commandes n'y sont généralement pas des indépendants, mais leur travail est piloté par des outils informatiques qui affectent les tâches et contrôlent en permanence les objectifs de productivité individuels<sup>5</sup>.

### Le télétravail de masse va-t-il conduire à l'ubérisation des emplois de cadres ?

Le *crowdworking*<sup>6</sup> pourrait-il à l'avenir gagner d'autres emplois, notamment ceux occupés actuellement par des cadres des grandes entreprises ? Le confinement a eu un effet sur la banalisation du travail à distance. Le télétravail pour des millions

de salariés a amené les entreprises à évoluer sur la question et à tester l'efficacité des solutions proposées par les entreprises du numérique. Elles ont également été confrontées aux difficultés du management à distance et de l'exercice de leurs obligations vis-à-vis de salariés travaillant chez eux<sup>7</sup>.

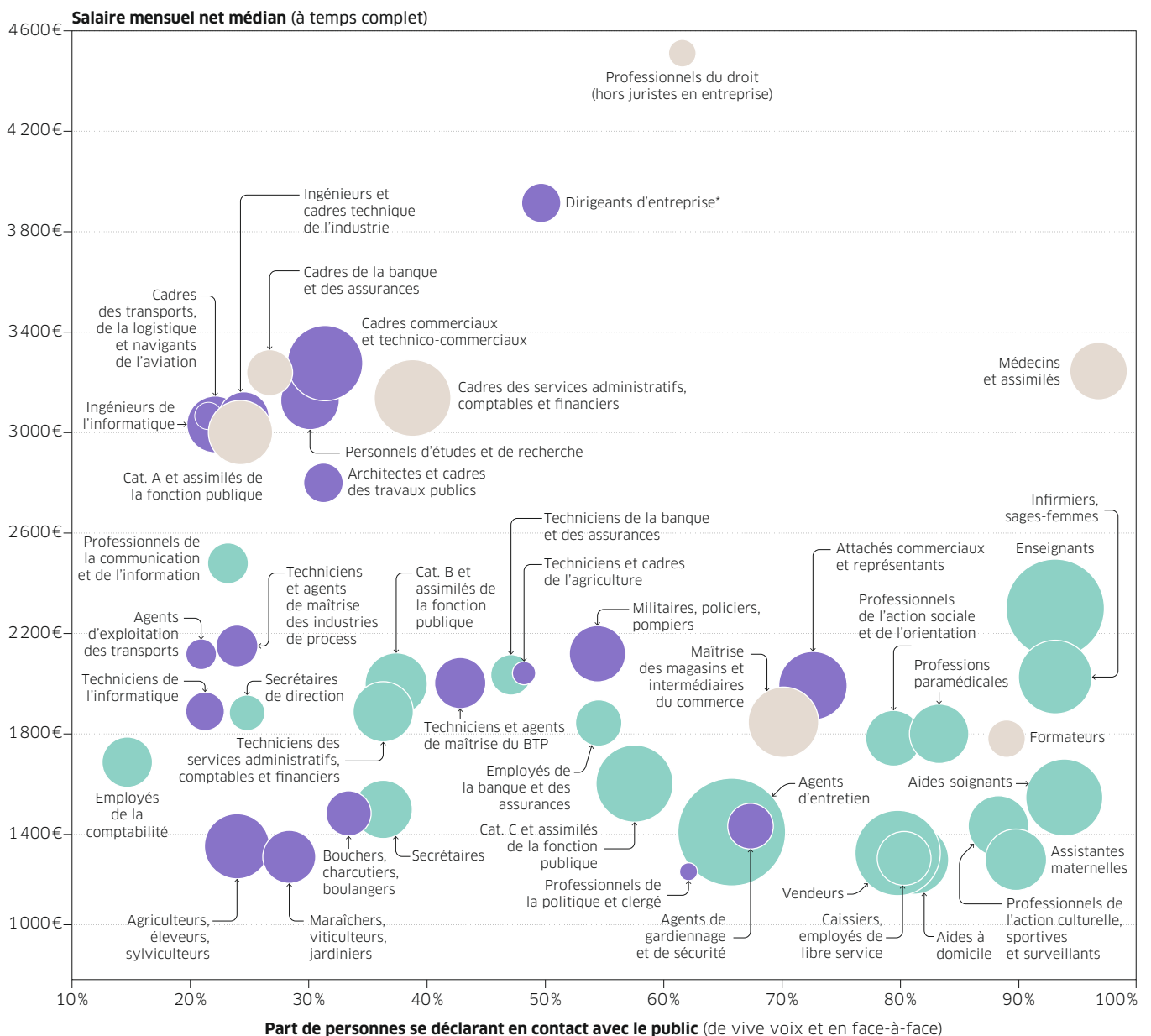
Pour certains analystes comme Xerfi<sup>8</sup>, l'essor du travail à distance pourrait conduire à l'écllosion d'une économie de la prestation généralisée : une relation client-fournisseur se substituerait au contrat de travail. Cette tendance peut se traduire pour un certain nombre de cadres par l'adoption *volens nolens* du statut de travailleur indépendant. Le phénomène est significatif au Royaume-Uni, où la part des « cols blancs » parmi ces derniers est passé de 33 % en 2010 à plus de 40 % en 2019, quand le nombre total des indépendants est passé de 1,2 à 1,9 millions sur la même période. En France, les statistiques montrent déjà une poussée relative du nombre d'indépendants dans les activités juridiques, comptables, de gestion, comme dans les activités scientifiques et techniques.

Au Royaume-Uni, ce phénomène s'accompagne d'une délocalisation de l'emploi des cols blancs. S'ils peuvent s'éloigner de quelques dizaines ou centaines de miles<sup>9</sup> de Londres (gagnant en qualité de vie et en pouvoir d'achat), rien n'empêche leurs employeurs de contracter avec des indépendants, à plusieurs milliers de kilomètres. Grâce au statut de *lingua franca* (langue universelle) acquis par l'anglais, nul n'est besoin de se limiter aux pays anglophones. Le *Daily Telegraph*<sup>10</sup> indique que quelques déplacements en train ou en avion peuvent largement être compensés par les économies en immobilier de bureau, dans un contexte où le nombre des déplacements professionnels pourrait être revu à la baisse, beaucoup de réunions basculant en visioconférences. Xerfi signale dans le même pays une baisse moyenne de 25 % de la rémunération des cols blancs devenus indépendants.

Il est trop tôt pour identifier des conséquences en matière de risques professionnels. Cependant, ces nouvelles façons de travailler peuvent produire un délitement des collectifs de travail, dans un contexte où la séparation entre vie privée et vie professionnelle devient plus difficile quand le travail collaboratif implique plusieurs fuseaux horaires. Une concurrence accrue au sein même des équipes virtuelles peut s'installer avec des mécanismes de régulation difficiles à gérer. Xerfi signale aussi des remises en cause de l'encadrement avec un rôle redéfini, possible victime d'une digitalisation du contrôle du travail effectué.

### Vu du MIT : la protection sociale au cœur des débats sur le travail du futur

Lancée en 2018 à l'initiative du président du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT)<sup>11</sup>,



\*Pour le calcul du niveau de salaire, seuls les cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises sont pris en compte.

**Note:** les métiers représentés sur ce graphique ont un score de vulnérabilité économique inférieur à la moyenne. La taille de la bulle est proportionnelle aux effectifs du métier. Le concept de salaire est déclaratif et mensuel net (y compris les primes). Il est donc calculé sur les seuls salariés, le revenu des indépendants n'étant pas renseigné dans la source mobilisée.

**Champ:** France entière (hors Mayotte), population en emploi.

**Lecture:** les aides-soignants, soit 693000 personnes, sont des femmes dans 91% des cas, leur salaire mensuel net médian atteint 1546 € net par mois et elles déclarent à 94% être en contact avec le public.

une réflexion sur le travail de demain aux États-Unis a été rendue publique début novembre 2020 (*The work of the future: Building better jobs in an age of intelligent machines*). Pendant deux ans et demi, l'ensemble des départements de l'institut a été associé à cette réflexion : mécanique, aéronautique, économie digitale, Sloan School of Management, sciences politiques ou anthropologie. L'opération bénéficiait de l'appui de deux comités scientifiques (rassemblant les grands noms de l'industrie mondiale, des politiques,

des chercheurs et le président du syndicat américain AFL-CIO.

Le rapport réaffirme la conviction que l'automatisation, dont il prévoit qu'elle va s'accélérer dans les deux décennies à venir, ne conduira pas à une diminution de l'emploi, mais plutôt à une accélération des mutations des besoins de main-d'œuvre. Alors que déjà 60% des emplois d'aujourd'hui sont apparus après 1940, il est probable que la tendance s'accroîtra. Le rapport prévoit la poursuite du développement de l'intelligence artificielle (IA), mais sans

↑ **FIGURE 1**  
**Comparaison des catégories d'emploi en fonction du sexe et de la rémunération des travailleurs.**  
 [Source : France Stratégie, à partir des enquêtes *Emploi 2016-2018* (Insee) et de l'enquête *Conditions de travail 2013* (Dares)].







ne soient abandonnés ou que des parties entières du pays soient oubliées ;

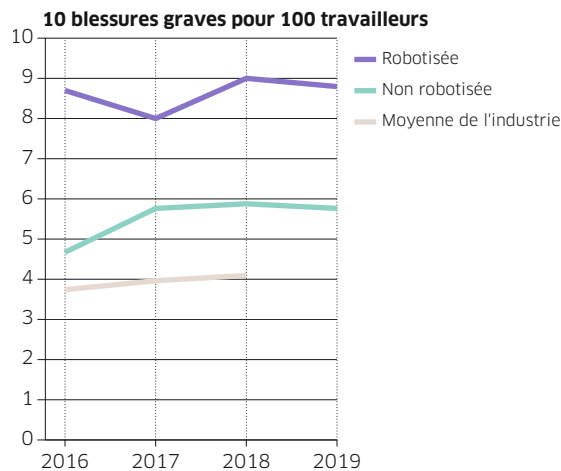
- rééquilibrer la fiscalité entre le capital et le travail. La grande majorité des mesures concernent directement les travailleurs et les relations au travail. Les auteurs confirment la capacité du secteur privé à développer l'innovation, mais s'inquiètent de sa volonté à investir dans des activités moins immédiatement rentables. Ils appellent l'État à corriger cette lacune.

### Amazon : aux États-Unis, l'automatisation au détriment de la santé au travail

Le site d'information Reveal a eu accès aux chiffres de la sinistralité professionnelle des entrepôts de logistique d'Amazon aux États-Unis sur plusieurs années<sup>12</sup>. Ces chiffres montrent que l'entreprise a globalement des résultats médiocres par rapport à la profession dans ce pays : taux d'accidents avec blessures graves près du double de celui de ses confrères. En outre, il a tendance à augmenter fortement au cours du temps : +15 % entre 2016 et 2017, +13 % entre 2017 et 2018, pour une stabilisation à +1 % entre 2018 et 2019.

Une des raisons de cette augmentation semble liée à l'automatisation croissante de la production. En effet, le suivi des chiffres dans un entrepôt montre que le taux de jours d'arrêt résultant d'accidents et de maladies (par rapport au nombre de jours travaillés), pour reprendre les indices américains, y a quasiment triplé entre 2017 et 2019, période qui correspond à la mise en place d'une automatisation poussée. Le principal changement est lié au fait que, au lieu des travailleurs, ce sont les robots qui se déplacent dans l'atelier pour rassembler les différents éléments des commandes : le nombre de *pickings* (saisir et scanner l'objet avant de le mettre dans le carton d'envoi) est passé pour chaque opérateur de 100 à 400 par heure de travail. Il en résulte une intensification des sollicitations des membres supérieurs, provoquant notamment des troubles musculosquelettiques (TMS) et des accidents. Reveal a comparé en fonction du même indicateur la sinistralité entre les établissements Amazon fortement ou faiblement automatisés à ceux de ses confrères. Le taux de sinistralité des ateliers Amazon automatisés est de 50 % supérieur à celui de ceux qui le sont peu, lui-même supérieur de 50 % à celui des concurrents (Cf. Figure 2).

L'engagement de l'entreprise en matière de prévention des risques professionnels semble subordonné à la satisfaction du client et donc à la productivité accrue à certaines périodes de hausse des ventes (*Black Friday*, fin d'année). Certaines mesures préventives comme la rotation des tâches sont alors abandonnées, et la journée de travail peut être allongée à 12 heures. Ces périodes voient l'arrivée



← FIGURE 2 Indicateurs de sinistralité en fonction de l'automatisation des établissements. (Source : Reveal, analyse des données internes d'Amazon ; département du Travail des États-Unis).

de nombreux travailleurs temporaires, peu informés ou formés aux techniques de travail.

### De nouvelles propositions pour la protection des travailleurs des plateformes

« Le développement des plateformes numériques de travail [étant] un phénomène de société, qui peut être porteur de formidables espoirs en matière d'emploi et de progrès social, mais aussi vecteur de nouvelles précarités au travail » : le Conseil national du numérique (CNNum) s'est saisi du sujet du travail à l'ère des plateformes<sup>13</sup>. Il a formulé plusieurs recommandations pour corriger les déséquilibres liés au statut d'indépendant de ces travailleurs. Il plaide pour une régulation du fonctionnement des plateformes permettant de rétablir des conditions d'équité.

Parmi les recommandations émises, on peut noter :

- donner aux travailleurs des plateformes des conditions de travail égales à celles des salariés par des accords de branche établissant un tarif minimum pour le travail de ces indépendants, après suppression des obstacles légaux ;
- créer une obligation de rémunération horokilométrique, sur le modèle des taxis, à titre transitoire pour les VTC et pour les plateformes de livraison ; créer une obligation de revenir au système de tarification horaire, à titre expérimental ; tout cela avant négociation entre les partenaires sociaux, inscrite dans un accord de branche.

Le rapport fait le constat que « l'intermédiation numérique, si elle permet une agilité et une réactivité sans précédent, est aussi à l'origine de souffrances inédites au travail ». Il préconise donc l'application de la quatrième partie du Code du travail relative à la santé et à la sécurité. Il propose l'affiliation des travailleurs des plateformes au régime général de la Sécurité sociale pour l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles, qui permettrait d'objectiver la sinistralité des activités. Cela inciterait à une politique de prévention des risques professionnels.





Le rapport Frouin<sup>14</sup>, publié en décembre 2020, s'oriente vers une autre direction. Il n'a pas retenu la création d'un tiers-statut entre celui de salarié et celui d'indépendant car les premières expériences dans ce domaine (Italie, Espagne) semblaient peu concluantes. Les pouvoirs publics (commanditaires de ce rapport) n'envisageant pas la reconnaissance d'un statut de salariés pour les travailleurs des plateformes, cette possibilité a été écartée.

Le rapport propose donc le recours à des tiers pour salarier les travailleurs des plateformes : cette option est déjà offerte par les entreprises de portage salarial et les coopératives d'activité et d'emploi (CAE). Le travailleur aurait accès au régime



© Guillaume J. Plisson pour l'INRS/2018

Dans le secteur logistique, une automatisation au détriment de la santé au travail ?

général de Sécurité sociale, à l'assurance chômage, à tous les droits liés au salariat. Il n'y aurait pas de lien de subordination envers un employeur et le salaire dépendrait du chiffre d'affaires réalisé. Les surcoûts du recours à cet intermédiaire seraient partagés entre plateformes et travailleurs.

Les travailleurs conserveraient bien sûr la possibilité de s'organiser en coopératives (sous forme par exemple de société coopérative ouvrière de production : Scop), un modèle déjà utilisé par certaines sociétés de taxis ou de « livraison du dernier kilomètre »<sup>15</sup>.

La question de la santé et de la sécurité au travail est renvoyée au dialogue social. Au-delà des champs de dispositions d'ordre public, une négociation collective par secteur serait obligatoire entre plateformes et représentants élus des travailleurs, portant sur huit points dont un concerne « les conditions de travail et notamment les mesures visant à prévenir les risques professionnels et à limiter le temps de travail ».

### Économie circulaire : accélération du « verdissement » de la filière automobile

Le groupe Renault a annoncé la fermeture de la chaîne de montage de son usine historique de Flins d'ici 2024<sup>16</sup>. Signe des temps, cette usine va être transformée en *Re-Factory* : on y procédera au reconditionnement de véhicules d'occasion, au recyclage de véhicules hors d'usage, à la réparation et à la réutilisation de batteries, ainsi qu'à des activités de recherche. À terme, en 2030, cette première usine européenne d'économie circulaire dans le domaine de la mobilité devrait employer 3000 personnes. L'objectif est de dégager un bilan négatif en CO<sub>2</sub>.

On a aussi appris que la vente de voitures neuves purement thermiques (essence ou diesel) serait bannie outre-Manche dès 2030 et que les hybrides seraient interdites à compter de 2035<sup>17</sup>. La Norvège a pris la même décision (à l'échéance 2025). La plupart des pays européens ont placé la limite à 2040. Avec l'installation d'une usine Tesla près de Berlin<sup>18</sup>, les tendances d'une électrification plus rapide que prévu du parc automobile européen se multiplient. Ce « verdissement » va avoir des conséquences sur tout l'écosystème lié à la production automobile : l'organisation industrielle prévoira notamment que le recyclage des batteries se déroule en Europe. Plusieurs études ont déjà montré la difficulté de procéder à ces opérations en toute sécurité pour les travailleurs : les opérations de broyage et la pyrométallurgie peuvent provoquer des expositions aux métaux à des niveaux élevés lors du recyclage.

### Transformations de la filière du textile et conséquences sur les conditions de travail : relocalisation low cost, dérives de la fast fashion

Le temps des collections saisonnières est révolu depuis plusieurs années. Sous l'influence d'entreprises de la *fast fashion*<sup>19</sup> comme Zara, les grandes chaînes du textile ont d'abord réduit la durée de vie de leurs collections à six semaines. L'utilisation des nouvelles technologies et l'essor du e-commerce ont accéléré le mouvement et abouti à la naissance d'entreprises entièrement en ligne telles que la très emblématique Fashion Nova, née en Californie en 2006, dont la quasi-totalité de l'activité s'exerce en ligne. La pièce maîtresse de son *business model* est un compte Instagram aux 17 millions d'abonnés, seul actif de l'entreprise, sur lequel des influenceuses présentent les vêtements de la marque. La deuxième caractéristique est que la marque crée entre 600 et 900 nouveaux modèles par semaine, avec une durée de commercialisation de quelques jours. L'accélération de la chaîne de production fait qu'un produit proposé par un styliste, accepté par la marque, est disponible à la vente en ligne sous 48 heures, pour pouvoir être livré au domicile des premières clientes en moins

d'une demi-journée. Pour ce faire, il a fallu rapatrier la production aux États-Unis (85 % du total) : cela permet de tenir des délais de livraison très courts. Le modèle repose sur une sous-traitance complète de la production et de la commercialisation<sup>20</sup> : de la conception graphique des vêtements jusqu'à la livraison des produits. Les coûts de fabrication doivent être faibles. De petits ateliers ont été créés en Californie et dans les États voisins. Ils emploient une main-d'œuvre de clandestins payés en dessous des salaires minimaux. La durée d'existence de ces ateliers est courte, inférieure à celle qu'il faut aux services officiels des États pour les identifier et les contrôler. Les conditions de travail ne respectent pas la réglementation, avec des heures supplémentaires impayées. Fashion Nova n'a aucun lien juridique avec ces entreprises, décline toute responsabilité et se réfugie derrière ses cahiers des charges, exigeant des sous-traitants le respect des réglementations.

Boohoo, une entreprise pratiquant des méthodes similaires, prospère au Royaume-Uni. Avec une dizaine de millions d'abonné(e)s sur les réseaux sociaux et pratiquant massivement la vente par correspondance, elle était bien positionnée pour prospérer pendant la crise du coronavirus et a relevé ses prévisions de croissance annuelle de 25 % à 32 %<sup>21</sup>. Cela imposait d'avoir une chaîne d'approvisionnement fonctionnant à plein régime durant le confinement. Elle est basée sur un réseau de centaines de petits ateliers sous-traitants de confection situés à Leicester, qui fournissent environ 80 % des vêtements que Boohoo met en vente. Le maintien de cette activité durant le pic épidémique du printemps est soupçonné d'être l'une des explications du reconfinement précoce de Leicester le 29 juin 2020<sup>22</sup>.

Aucune distanciation physique n'était possible dans ces ateliers vétustes et mal ventilés. Ils emploient une main d'œuvre majoritairement originaire du sous-continent indien (37 % des habitants de Leicester en sont originaires) qui, compte tenu de rémunérations de l'ordre de trois à quatre livres de l'heure, a dû continuer à travailler sans protection, en dépit des circonstances. Cet esclavage moderne avait d'ailleurs été dénoncé précédemment par l'ONG *Labour behind the label*<sup>23</sup> et les pratiques délictueuses des sous-traitants mis en cause été reconnues par Boohoo<sup>24,25</sup>.

## Conclusion

La pandémie de Covid-19 a fortement bouleversé le monde du travail en 2020. Plusieurs indices laissent prévoir qu'indépendamment des développements futurs de la crise, elle aura un effet durable sur l'organisation des entreprises et les conditions de travail, lié à l'utilisation des TIC et des nouvelles technologies<sup>26</sup>. ●

1. Disponibles sur : [www.inrs.fr/prospective](http://www.inrs.fr/prospective)
2. Voir : [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)
3. Voir : [www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/les-geants-technologiques-affichent-leur-resilience-face-a-la-crise-1199979](http://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/les-geants-technologiques-affichent-leur-resilience-face-a-la-crise-1199979)
4. Voir : [www.marianne.net/Economie/coronavirus-comment-la-grande-distribution-recrute-des-auto-entrepreneurs](http://www.marianne.net/Economie/coronavirus-comment-la-grande-distribution-recrute-des-auto-entrepreneurs)
5. Voir : MALENFER M., GOVAERE V., BINGEN A., TRIONFETTI M.-C. - Impact des outils numériques sur les conditions de travail : l'exemple du commerce en ligne. Hygiène & sécurité du travail, mars 2020, 258. Accessible sur : [www.hst.fr](http://www.hst.fr)
6. Le crowdworking ou production participative est l'utilisation du travail, de la créativité, de l'intelligence et du savoir-faire d'un grand nombre de personnes, en sous-traitance, pour réaliser certaines tâches traditionnellement effectuées par un employé ou un entrepreneur.
7. Voir : [www.nytimes.com/2020/07/26/business/economy/labor-remote-work-coronavirus.html](http://www.nytimes.com/2020/07/26/business/economy/labor-remote-work-coronavirus.html)
8. On peut par exemple visionner cette vidéo de Xerfi : [https://www.xerfi.com/Economie/emission/Alexandre-Mirlicourtois-Le-teletravail-accelere-l-uberisation-des-cadres\\_3749114.html](https://www.xerfi.com/Economie/emission/Alexandre-Mirlicourtois-Le-teletravail-accelere-l-uberisation-des-cadres_3749114.html)
9. Mille anglo-américain, ou mile (pluriels : miles) : unité de longueur utilisée notamment dans les pays anglo-saxons, valant 1 609,344 mètres.
10. Voir : [www.telegraph.co.uk/news/2020/07/22/home-working-revolution-will-derail-middle-class-gravy-train/](http://www.telegraph.co.uk/news/2020/07/22/home-working-revolution-will-derail-middle-class-gravy-train/)
11. Voir : <http://workofthefuture.mit.edu>
12. Voir : <https://revealnews.org/article/how-amazon-hid-its-safety-crisis/>
13. Voir : [https://cnnumerique.fr/files/uploads/2020/2020.07.29\\_Rapport\\_Travailleurs\\_des\\_plateformes\\_Access.pdf](https://cnnumerique.fr/files/uploads/2020/2020.07.29_Rapport_Travailleurs_des_plateformes_Access.pdf)
14. Voir : [www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/12/rapport\\_reguler\\_les\\_plateformes\\_numeriques\\_de\\_travail.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/12/rapport_reguler_les_plateformes_numeriques_de_travail.pdf)
15. Voir : [www.facebook.com/watch/?v=647593402854332](https://www.facebook.com/watch/?v=647593402854332)
16. Voir : [www.lemonde.fr/Economie/article/2020/11/25/renault-confirme-la-fermeture-de-la-chaine-d-assemblage-de-son-site-de-flins-pour-en-faire-une-usine-dediee-a-l-Economie-circulaire\\_6061108\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/Economie/article/2020/11/25/renault-confirme-la-fermeture-de-la-chaine-d-assemblage-de-son-site-de-flins-pour-en-faire-une-usine-dediee-a-l-Economie-circulaire_6061108_3234.html)
17. Voir : [www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/royaume-uni-linterdiction-des-2030-des-voitures-thermiques-acroit-la-pression-sur-les-industriels-1266135#:~:text=Les%20constructeurs%20ont%20ainsi%20appris,interdites%20C3%A0%20compter%20de%202035](http://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/royaume-uni-linterdiction-des-2030-des-voitures-thermiques-acroit-la-pression-sur-les-industriels-1266135#:~:text=Les%20constructeurs%20ont%20ainsi%20appris,interdites%20C3%A0%20compter%20de%202035)
18. Voir : [www.tesla.com/fr\\_fr/gigafactory-berlin](http://www.tesla.com/fr_fr/gigafactory-berlin)
- 19 : Fast fashion : Expression anglo-saxonne qui désigne le renouvellement, le plus rapide possible, des collections d'articles de la mode vestimentaire. La fast fashion concerne des produits bon marché et non destinés à être conservés d'une saison sur l'autre. Voir : [www.e-marketing.fr/Definitions-Glossaire/Fast-fashion-241796.htm#](http://www.e-marketing.fr/Definitions-Glossaire/Fast-fashion-241796.htm#)
20. Voir : [www.nytimes.com/2019/12/16/business/fashion-nova-underpaid-workers.html](http://www.nytimes.com/2019/12/16/business/fashion-nova-underpaid-workers.html)
21. Voir : [www.theguardian.com/business/2020/sep/30/boohoo-reports-sales-surge-despite-leicester-supplier-scandal-covid](http://www.theguardian.com/business/2020/sep/30/boohoo-reports-sales-surge-despite-leicester-supplier-scandal-covid) ; voir aussi : <https://goodonyou.eco/how-ethical-is-fashion-nova/>
22. Voir : [www.lemonde.fr/Economie/article/2020/07/21/travail-illegal-au-royaume-uni-le-vilain-secret-de-leicester\\_6046797\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/Economie/article/2020/07/21/travail-illegal-au-royaume-uni-le-vilain-secret-de-leicester_6046797_3234.html)
23. Voir : <https://labourbehindthelabel.org/boohoo-this-black-friday-pay-back-your-workers-and-go-transparent/>
24. Voir : [www.cityam.com/boohoo-profit-soars-during-pandemic-despite-factory-scandal/](http://www.cityam.com/boohoo-profit-soars-during-pandemic-despite-factory-scandal/)
25. Voir : [www.drapersonline.com/news/endemic-issues-in-boohoo-supply-chain-review-finds](http://www.drapersonline.com/news/endemic-issues-in-boohoo-supply-chain-review-finds)
26. Voir : [www.miroirsocial.com/participatif/comment-les-techs-transforment-le-travail-et-pourquoi-lacceleration-actuelle-nest-pas](http://www.miroirsocial.com/participatif/comment-les-techs-transforment-le-travail-et-pourquoi-lacceleration-actuelle-nest-pas)